

Elaboration d'une charte de covoiturage

Etablir une charte de covoiturage peut s'avérer fort pratique afin d'éviter d'éventuels conflits d'usage. La charte détermine les règles de bases: temps d'attente en cas de retard, détours possibles, qui conduit et quand, montant de l'indemnisation... Cet outil cadre la pratique du covoiturage et permet ainsi de réduire les risques de conflits. Il ne s'agit pas d'un élément rigide; au contraire, la charte est susceptible d'être adaptée à chaque entreprise.

Pour élaborer une charte du covoiturage, il est recommandé d'inclure les quelques éléments suivants:

- le trajet
Déterminer les détours personnels acceptés (aller chercher des enfants, faire des courses...)
- le conducteur
Fixer à l'avance qui est le chauffeur et pour quelle durée / quel jour
- l'horaire
Convenir d'un horaire fixe à respecter et du temps d'attente en cas de retard
- les circonstances exceptionnelles
Convenir de la personne à avertir en cas d'empêchement de dernière minute
- l'ordre et la sécurité
Fixer des conditions de sécurité et d'entretien du véhicule
- l'indemnisation
Déterminer le montant de l'indemnisation et le plan de paiement (hebdomadaire, mensuel,...) dans le cas d'une personne qui covoiture uniquement en tant que passager
- la convivialité
Discuter au préalable des éventuels éléments supplémentaires importants (fumer dans la voiture, écouter la radio...)